Les crédits demandés s'élèvent ensemble à environ 8 millions.

Les ministères doivent prendre part comme ils l'ont toujours fait à l'exposition.

Mais les frais de cette participation doivent être couverts par les 43 millions déjà affectés à l'exposition de 1889.

L'exposé des motifs et le rapport sur le projet de loi concernant l'exposition de 1889 déclarent que le chiffre de 43 millions représente la totalité des dépenses à effectuer et constitue une limite infranchissable.

La Chambre n'acceptera pas que la bureaucratie lui impose des dépenses exagérées qui compromettent l'équilibre du budget.

Les ministères trouveront bien de la place pour leurs expositions particulières dans les bâtiments destinés à l'exposition générale.

M. le Ministre des travaux publics. — Les directeurs éminents de l'Exposition demandent des crédits qui sont absolument nécessaires pour l'exposition des ministères. (Bruit à droite)

Si ces crédits ne sont pas votés, il n'y aura pas d'exposition spéciale des ministères.

Les crédits sont nécessaires dès à présent, car les travaux doivent commencer, si l'on veut qu'ils soient achevés en 1889.

Ne faut-il pas montrer au pays ce qu'on a fait dans l'instruction publique, dans les administrations de la guerre et de la marine, dans les beaux arts ?

Tout cela avait il été prévu ? Non, et l'on ne peut tout prévoir. (Bruit à droite).

La Chambre ne peut tout prévoir. (Bruit à droite).

La Chambre ne peut repousser la demande de crédits et nuire ainsi gravement à l'éclat de notre exposition.

M. le comte de Lanjuinais. — Je me demande ce que peut être une exposition des ministères.

Le matériel de guerre ne parait pas notamment devoir faire l'objet d'une Exposition.

Il est inutile d'appeler le monde entier à juger si nous avons bien ou mal dépensé notre argent.

Sous ce rapport comme sous tous les autres il y a d'autres moyens de contrôle.

Quant aux beaux-arts, les musées suffisent.

J'invite donc mes amis à ne pas voter les crédits demandés. (Très bien ! à droite.)

M. Félix Faure, rapporteur. — On ne peut vouloir que le Gouvernement qui appelle tous les autres gouvernements à l'Exposition de 1889 soit le seul à ne pas y prendre part.

L'Exposition s'annonce dès à présent dans les conditions les plus brillantes.

Il y aura 30,000 exposants, soit 5,000 de plus qu'en 1878.

La Chambre ne voudra pas que les grands services publics ne soient pas représentés dans cette grande manifestation patriotique.

M. Félix Pyat. — Je ne voterai les millions demandés que si le Gouvernement accorde les 100,000fr. pour les ouvriers.

Il ne faut exposer le miel que si les abeilles qui le font ne meurent pas de faim par la faute des frelons. (Bruit).

Par 342 voix contre 175, la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M Fernand Faure. — Je demande que l'article 1er, qui fixe le total de crédit, soit réservé jusqu'après le vote de l'article 2, qui en détermine les détails. (Assentiment.)

Je propose de supprimer le crédit de 386,300 francs pour le service des beaux-arts sur l'exercice de 1888.

M. le Ministre du commerce. — Si l'on ne fait pas les travaux en 1888, on ne pourra pas être prêt en 1889.

Le crédit est adopté.

Le crédit de 270,000 fr. afférent au ministère de la guerre en 1888 et destiné à élever un bâtiment spécial sur l'esplanade des Invalides, est adopté.

Le crédit de 1,685,000 fr. demandé par le ministère de l'agriculture est adopté.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté à la majorité de 335 voix contre 163 sur 498 votants.

Le Métropolitain

M. Dreyfus. — Il y a un an que le projet sur le Métropolitain a été rejeté par la Chambre et qu'un nouveau projet a dû être étudié.

La population ne cesse d'en réclamer l'exécution et j'ai déposé aujourd'hui dans ce sens des pétitions revêtues de 40,000 signatures. Je demande au gouvernement quelles sont ses intentions à ce sujet.

M. le Ministre des travaux publics. — La Chambre a repoussé un projet particulier mais elle n'a pas repoussé le principe du métropolitain. Une commission instituée par le précédent gouvernement a préparé un nouveau projet. Ce projet est terminé et j'ai entamé des négociations avec le Conseil municipal de Paris et les Compagnies de chemins de fer.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet relatif aux accidents du travail.

M. de Mun explique qu'une loi sur les accidents des ouvriers est devenue nécessaire à la suite des modifications apportées aux conditions du travail, mais la loi doit être une loi de pacification et non de méfiance.

Aujourd'hui, l'ouvrier vit au milieu d'un risque professionnel qui lui crée un droit à une indemnité. Il faudrait créer pour cela une caisse alimentée par les patrons et les ouvriers et mettre tout risque à la charge du patron, l'assurance devrait être obligatoire.

M. Declercq demande le renvoi à mardi, de nombreux députés étant dans leurs départements pour l'élection des maires.

M. Ricard, rapporteur, combat le renvoi à mardi car la loi est urgente.

La Chambre décide par 361 voix contre 142 de continuer la discussion.

M. Félix Faure soutient que le risque professionnel doit être à la charge des patrons et rentré dans les frais généraux.

L'orateur combat l'assurance obligatoire.

La Chambre décide par 359 voix contre 128 de continuer la discussion demain.

La séance est levée à 6 h. 10.

NOUVELLES DU JOUR

Le banquet des magistrats révoqués

Paris, 17 mai, 11 h. 30. — Ce soir, a eu lieu à l'Hôtel Continental le banquet annuel des anciens magistrats démissionnaires, révoqués ou frappés par la loi de 1883.

M. Bardou, ancien premier président à la cour d'appel de Douai, présidait.

Y assistaient : MM. Yac, Gaudille, Rigaut, Laconstan, Moulineau, etc. Il y avait cent couverts environ.

Le premier président, M. Bardou a prononcé un remarquable discours fréquemment interrompu par les applaudissements de toute l'assistance et qui sera appelé à un grand retentissement.

Nous en détachons certains passages principaux: « Les causes qui ont brisé vos carrières, loin de relâcher nos liens confraternels devaient les resserrer et les affermir. N'est-ce point le privilège des sentiments généreux et des affections sincères de grandir par les épreuves et d'en recevoir de plus hautes et de plus sûres consécrations.» (Très-bien ! très-bien.)

L'honorable orateur a cité un passage d'un discours de M. Royer-Collard et a ajouté : « C'est dans cet esprit que la magistrature dont nous avons fait partie, a fourni sa tâche honorée et fortifiée par la confiance publique et c'est pourquoi nous furent prodigués au jour où nous fûmes contraints de descendre de nos sièges, les vifs témoignages de sympathie réservés aux gardiens fidèles des droits et de la liberté les plus nécessaires et les plus intimes. (Très bien ! très bien !)

» Nous sommes réunis cette année au milieu des préoccupations générales où se trahit avec une intensité qui défie l'expression de toute limite la plus lamentable division des esprits.

« Un contraste aussi frappant ne met-il pas dans une éclatante lumière tout le prix de notre union ?

» Que ne devient-elle un exemple, un enseignement. J'ajoute une espérance ? (Sensation).

Nous avons remarqué la présence de MM. Félix Leroy, ancien président au tribunal de Lille, député du Nord; de Valroger, ancien vice président au tribunal de Lille; Brugnion, ancien substitut à Paris et à Lille; Adolphe Gronnier, ancien procureur à Saint-Omer; Daviaux, juge à Valenciennes; Rouvart, juge à Douai; Jules Desjardins, juge suppléant à Lille; Boissonnet, substitut à Arras; baron de Warenghien, ancien substitut à St-Omer; Parmentier, substitut à Mende.

La fameuse affiche de M. Boulanger à Grenoble

L'enquête ordonnée par le gouvernement relativement au visa apposé sur les affiches Boulanger dans l'Isère, n'a pas été ouverte sur la plainte du général qui n'a pas encore saisi les autorités judiciaires. L'enquête sera faite au point de vue administratif par la gendarmerie et au point de vue judiciaire par le parquet.

La grève des verriers

Paris, 17 mai. — En présence de la promesse faite hier par M. Floquet, au nom du gouvernement, que tous les efforts seront faits pour apaiser le différend entre les patrons et les ouvriers. M. Basly, d'accord avec le comité des verriers a décidé d'ajourner à huitaine le dépôt de sa proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de 100,000 francs.

Le gouvernement en approuvant la nouvelle délibération du conseil municipal de Paris au sujet du secours de 10.000 francs. voté hier, n'a fait que se conformer aux précédents.

La décision du conseil municipal n'a cette fois rien d'illégal. Elle ne vise pas les grévistes, mais les ouvriers expulsés des usines.

Les secours seront remis aux mains des communes éprouvées qui feront elles-mêmes la répartition.

Les faux billets de banque. — Arrestation d'un avocat

Paris, 17 mai, 11 h. 55.— La Banque de France ayant constaté la circulation de faux billets de 500 fr., une active surveillance est organisée.

Un incident très vif s'est produit, à ce sujet, cette après-midi aux champs de courses du Bois de Boulogne.

M. Julien Dumas, avocat à Orléans, venait de faire changer un billet de 500 francs à un guichet de change où la Banque de France avait placé un de ses agents en surveillance, lorsqu'il fut arrêté malgré ses protestations et conduit au poste de police.

Au cours du trajet, M. Julien Dumas fut accosté par deux de ses amis, MM. le comte de la Rochefoucauld d'Estissac, fils de M. le duc de la Rochefoucauld et Vallier, ancien capitaine d'infanterie qui exprimèrent leur dévouement.

D'autres agents qui se tenaient à distance se précipitèrent sur eux, les arrêtèrent et les menèrent de compagnie avec M. Dumas, chez M. Lochefer, commissaire de police où ils furent interrogés et fouillés.

Ils ont été relâchés enfin à quatre heures, après avoir fourni des preuves irréfutables de leur identité.

L'employé de la Banque de France avait déclaré que le billet remis par M. Dumas était faux.

Le dernier explique-t-il, le tenait de M. Léon, propriétaire du Cage de Paris, où une perquisition a lieu ce soir.

M. Dumas qui est royaliste et revient de Sheen House a cru tout d'abord que son arrestation avait un caractère politique.

On s'occupe beaucoup de cet incident dans les cercles de la capitale.

La préfecture de police de la Seine et le conseil municipal de Paris

Paris, 17 mai. —Au sujet du rattachement de la préfecture de police au ministère de l'intérieur, M. Floquet exposera que ce système permettrait au conseil municipal de Paris de discuter les actes du gouvernement, lorsqu'il serait appelé à voter les subventions de la préfecture de police.

L'annexion des trois îles Sous le Vent

Le ministre de la marine a reçu du gouverneur de Taïti le télégramme suivant daté du 27 mars :

« Sur la demande des populations, le drapeau français a été arboré sur toutes les îles Sous le Vent; mais cinq jours après l'annexion de Hua-Hine une patrouille française a été attaquée inopinément par un groupe de dissidents qui nous ont tué un enseigne de vaisseau, M. Denot, du *Decrès*. En outre, quatre matelots ont été blessés, dont un a succombé depuis.

» La situation est maintenant excellente dans ces îles.

» L'annexion des trois îles Sous le Vent aurait été, assure-t-on, accomplie trop brusquement malgré les recommandations du gouvernement. De là les incidents qui ont signalé cette prise de possession. »

La reine d'Espagne à Barcelone

Barcelone, 17 mai. — Pendant son voyage de Saragosse à Barcelone, la reine régente a rencontré partout les mêmes démonstrations de sympathie de la part des autorités, du clergé et des populations autrefois carlistes. L'enthousiasme était moindre dans les villes industrielles.

A Barcelone, la reine a été reçue à la gare par les autorités civiles et militaires, le corps consulaire, l'état-major de l'escadre espagnole et les notables de la ville.

La reine a quitté la gare en voiture ouverte, ayant le roi Alphonse XIII sur ses genoux. Un cortège de 270 voitures, contenant les personnes qui étaient venues au-devant de la souveraine à la gare, suivait la voiture royale.

La foule se pressait sur tout le parcours. Les dames qui se tenaient aux fenêtres et sur les balcons agitaient leurs mouchoirs et lançaient des bravos dans les airs.

L'enthousiasme a été plus marqué dans les classes aisées que parmi le bas peuple, qui témoignait plus de curiosité que de loyalisme.

La reine paraissait en bonne santé et semblait enchantée de l'accueil qu'on lui a fait; la population de Barcelone a mieux fait les choses que celles du Saragosse.

La voiture royale s'est arrêtée aux portes de la cathédrale, magnifiquement illuminée de 2.500 grands cierges.

L'évêque, entouré d'un grand nombre de membres du clergé, attendait la reine à l'entrée.

Après le *Te Deum*, la reine est remontée dans sa voiture et a gagné l'hôtel-de-ville, où elle résidera jusqu'au 2 juin.

Dans la soirée, la ville a été brillamment illuminée.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie de la soie en Italie pendant le premier trimestre de 1888

Extrait du rapport du consul de France à Milan :

« Le mois de mars a débuté à Milan avec des transactions très limitées en soies, moins par manque de recherche en grèges et travaillées que par le fait du sentiment de réserve provoqué par les nouvelles conditions commerciales avec la France ; au surplus, les entraves apportées aux relations des deux pays ont eu pour effet de déterminer en Suisse et en Allemagne un mouvement de timidité qui semble peu profitable au marché italien.

» Cette situation se maintenant invariable, on traitait vers le milieu du mois, en belles grèges 9/11 à raison de lires 43.50 à 44, en 12/14 à raison de 42.50 à 43 ; pour l'Amérique on a fait des 14/16 et 12/14 extra à lires 48.50 ainsi que des classiques à 46 lires.

» En organsins on demandait beaucoup les 15/17 et 16/18 qui ont été payés 58 à 59 lires, les sublimes 18/19 et 18/20 entre 53 et 54 lires.

» Les trames demeuraient négligées, sauf rares exceptions pour les 22/26 sublimes entre 49 et 50 lires et les belles courantes 24/28 et 26/30 entre 46 et 48 lires.

» Vers la fin du mois, on commençait à comprendre ici que la France n'aurait pas seule à souffrir des droits dont se trouvent grevés les produits italiens à destination de France; on constatait absence presque complète d'importantes commissions, la Suisse, l'Allemagne, la Russie ne demandant presque rien et l'Amérique recourant chaque jour davantage aux produits chinois et japonais. Les grèges classiques se vendaient entre 42 et 43 lires. Soies asiatiques en baisse.

» A Côme, on avait, au début du mois, prolongé la résistance pour les soies, mais la baisse ne tarda pas à prendre le dessus ; producteurs et détenteurs se sont laissé entraîner si bien qu'en fin de mois on traitait pour les

				Lires
Organsins classiques . .	18/20 sur la base de	55	»
— —	20/24	—	54	»
— courant . . .	20/26	—	49	50
Trames à deux bouts sublimes	24/28	—	47	50
Trames à deux bouts sublimes	24/30	—	46	50

» Pour les étoffes, les nouvelles conditions commerciales avec la France avaient, tout d'abord, jeté le marché dans une grande perplexité mais bientôt l'arrivée de grosses commissions jointe au bas prix des soies a rendu la confiance, et, en fait, la marche de la fabrique peut se considérer comme assez régulière, acheteurs de toutes origines montrant égal empressement.

» De Bergame, les avis portent que la demande est assez suivie avec prix très irréguliers ; sur les déchets calme complet ; les acheteurs cherchent à abuser de la situation pour obtenir des rabais ; les prix des cocons demeurent moins soutenus.

» De Brescia, même note ; les concons étaient faibles avec prix de 10 fr. 25 à 10 fr. 40 à 4 pour 1, et les déchets ne donnaient lieu qu'à des transactions fort irrégulières. »

MARCHÉS DES LAINES A TERME

Cours du 18 Mai 1888

(De nos correspondants spéciaux)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne cou 36 0/0 — Cote du jour	LE HAVRE — Cote précéd	ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour	ANVERS — Cote pré éd	Peignés ANVERS — FRANÇAIS — Australie — Cote du jour	FRANÇAIS Australie — Cote précéd	FRANÇAIS Buenos-Ayres — Cote du jour	FRANÇAIS Buenos-Ayres — Cote précéd.	ALLEMANDS Australie — Cote du jour	ALLEMANDS Australie — Cote précéd.	ALLEMANDS Buenos-Ayres — Cote du jour	ALLEMANDS Buenos-Ayres — Cote précéd
Janvier....	172 ..	173 50	164 ..	165 ..	....	....	555 ..	555 ..	560 ..	560 ..	565 ..	567 50
Février....	172 ..	174 50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mars....	172 ..	174 50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Avril....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai....	165 ..	165 50	160 ..	161 ..	....	....	545 ..	545 ..	555 ..	555 ..	550 ..	555 50
Juin....	166 ..	166 50	161 ..	162 ..	....	....	550 ..	550 ..	555 ..	555 ..	555 ..	557 50
Juillet....	167 ..	167 50	162 ..	163 ..	....	....	552 50	552 50	560 ..	560 ..	560 ..	562 50
Août....	168 ..	168 50	163 ..	164 ..	....	....	555 ..	555 ..	560 ..	560 ..	565 ..	565 50
Septembre....	169 ..	169 50	164 ..	165 ..	....	....	555 ..	555 ..	560 ..	560 ..	565 ..	567 50
Octobre....	170 ..	170 50	164 ..	165 ..	....	....	555 ..	555 ..	560 ..	560 ..	565 ..	567 50
Novembre....	171 ..	171 50	164 ..	165 ..	....	....	555 ..	555 ..	560 ..	560 ..	565 ..	567 50
Décembre....	171 50	172 50	164 ..	165 ..	....	....	535 ..	555 ..	580 ..	560 ..	565 ..	567 50

Le Havre : marché soutenu, vente 550 balles. — Anvers ; marché faible, vente 220,000 kil.

Laines

ANVERS, 17 mai.

En disponible il a été traité 121 balles de laine la Plata, en suint et 27 b. Australie dito.

La deuxième série d'enchères trimestrielles de laines, commencée le 8, s'est terminée ce soir.

Ont été offerts : 18 197 b. et sacs diverses dont 16.047 b. et sacs ont été vendus.

La seconde semaine a débuté avec grand fermeté, l'animation n'a fait qu'augmenter, et les prix se sont encore sensiblement améliorés. Comparés aux cours de nos enchères de janvier, la hausse se résume à 10 et parfois 15 centimes pour laines-mères et à 15 centimes pour agneaux.

L'Allemagne ainsi que les acheteurs du pays ont continué à opérer cette semaine et la France s'étant mise à acheter, a largement contribué a l'amélioration des cours.

Les transactions à main ferme, entre les séances, se montent à 1011 b. dont 399 b. Buenos-Ayres, 430 b. Montevideo et 182 b. Australie.

LE HAVRE, 17 mai.

En disponible il a été traité 15 balles de laine Buenos-Ayres, en suint, à fr. 167.50 les 100 kil. et 352 b. Chili, en suint, de fr. 140 à 145.

Ventes à terme : 75 balles Buenos-Ayres, en suint. type prima, bonne courante, sur juin, de fr. 164.50 à 165 les 100 kil. ; 175 b. dito, sur juillet, à fr. 165.50 ; 250 b. dito, sur août. de fr. 167 à 168 ; 250 b. dito, sur septembre, de fr. 167.50 à 169.50 ; 175 b. dito, sur octobre, de fr. 169.50 a 170; 125 b. dito, sur novembre, de fr. 170.50 à 171 et 25 b. dito, sur février, à fr. 172.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Waldensian* allant à Dunkerque avec laines, a suivi le 13 mai de Montevideo et est attendu vers le 11 juin en ce port.

Le steamer *Arago* qui a débarqué à Dunkerque 1284 balles laine de la Plata, est arrivé à Londres le 15 mai avec le solde de sa cargaison.

Le steamer *Cordoba* est parti le 15 mai du Havre pour la Plata où il prendra charge en laines pour Dunkerque.

Le steamer *Thessaly* ayant terminé le débarquement de ses laines à Dunkerque le 16 mai, et a suivi pour Liverpool.

Le steamer *Alice* et *Martinique* sont partis de Bordeaux le 15 mai pour l'Algérie où ils prendront charge en laines pour Dunkerque.

Le steamer *Frédéric-Morel* est parti le 15 mai de Bordeaux pour Marseille où il chargera pour Dunkerque.

Le steamer *Parthian* est arrivé le 15 mai à Anvers venant de la Plata avec laines qu'il débarquait le 16.

Le steamer *Sénégal* prenait charge le 16 mai à Buenos-Ayres pour la France.

Le steamer *Tell* a débarqué à Marseille 86 b. laine d'Oran.

Le steamer *Isly* arrivé d'Alger à Marseille, y a débarqué 61 b. laine pour Cette.

Le steamer *Soudan* a débarqué à Marseille 127 b. laine de Philippeville.

Le steamer *Druentia* a débarqué à Marseille 52 b. laine de Mersina et 15 pour Gênes d'Alexandrette.

Le steamer *Moïse* a débarqué à Marseille 47 b. laine d'Oran.

Le steamer *Baron Osy* a débarqué à Anvers 835 b. laine de Londres.

Le steamer *Cambridge* a débarqué à Anvers 409 b. laine de Harwich.

Le steamer *Petrel* a débarqué à Anvers 712 b. laine de Londres.

Le steamer *Ashton* a débarqué à Anvers 47 b. laine de Grimsby.

Le steamer *Heliades* est attendu dans quelques jours à Dunkerque venant de la Plata avec laines.

Le steamer *Botwell-Castle* est parti le 15 mai de Londres pour l'Australie.

Le steamer *Asiatic* est parti le 15 mai de Londres pour la Plata.

Le steamer *Britannia* débarquait le 16 mai à Liverpool le solde de ses laines des Mers du Sud.

Le steamer *Gallicia* parti le 13 mai de Montevideo pour Bordeaux et Liverpool, est porteur de laines de la Plata et du Chili.

Le steamer *Orizaba* est arrivé le 15 mai à Sydney (Australie) venant de Londres prendre charge en laines.

Le steamer *Orient* s'est complété à Adelaide en laines, etc., et a suivi le 14 mai pour Londres.

Le steamer *Salvador* a débarqué à Marseille 23 b. laine de Philippeville.

Le steamer *Malvina* a débarqué à Marseille le 15 mai 135 b laine de Philippeville.

Le steamer *Maréchal-Canrobert* a débarqué à Marseille 66 b. laine d'Oran.

Le steamer *Anjou* a débarqué à Marseille 42 b. laine de Philippeville et 114 b. laine de Bône.

Le steamer *Rosarian* venant de la Plata, est entré le 17 mai à Dunkerque et opérait le 18 courant le débarquement de 4043b. laine destinées à Roubaix.

Le steamer *La Vendée* partira le 22 mai d'Alger pour Dunkerque.

Le steamer *Benicarlo* qui était attendu incessamment à Dunkerque, venant de la Plata, est arrivé le 17 mai a Anvers.

Le steamer *Ipswich* a débarqué à Anvers 364 b. laine brute de Harwich.

Le steamer *Nord* est arrivé le 17 mai à Oran, venant d'Alger se compléter pour Dunkerque.

Le steamer *Ville de-Lille* est parti le 17 mai de Bordeaux, venant de Marseille pour Dunkerque.

Le steamer *Ville de-Riposto* est attendu incessamment à Dunkerque, venant de l'Algérie prendre charge pour cette destination.

NOTICES

Sur les personnages qui doivent être représentés par des statues et des bustes à l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix.

PIERRE DE WERCHIN

(Suite voir le *Journal de Roubaix* du 18 mai)

III

Les Lillois ne virent point sans inquiétude la manufacture de Roubaix sortir de ses langes, et cherchèrent à l'entraver en lui suscitant d'incessantes tracasseries. A l'aide de certains octrois obtenus du souverain en 1534 et 1547, et qui interdisaient la fabrication des étoffes en fils de sayette dans tout autre lieu de la châtellenie qu'audit Lille, ils voulurent empêcher les habitants de Roubaix de fabriquer des tripes et bourgeteries, bien que ces étoffes, dont la chaine était de fil de lin, ne fussent ni sayes ni œuvres de pure sayette. En 1553, les Lillois devinrent si pressants qu'il fallut recourir au procès. Soutenus par messire Pierre de Werchin, nos magistrats portèrent leurs plaintes au Conseil privé du Souverain, en lui adressant une requête où l'on voit comment les fabricants de Roubaix furent amenés à cette fabrication.

« Veu le procès pendant au privé conseil de l'Empereur d'entre Messire Pierre de Werchin, chevalier de l'Ordre, séneschal de Haynnau, seigneur de Roubaix, et ses bailli, et eschevins dudict Roubaix, tant pour eulx que peur et au nom des manans et habitans de la dicte terre et seigneurie de Roubaix, suplians, d'une part, et les maieur et eschevins de la ville de Lille, opposans, d'autre part :

» La terre de Roubaix, disent les suppliants est fort peuplée, voir de 600 feux ou environ, (1) et non suffisante pour entretenir de labeur champêtre la douzième partie des habitants. Il n'y a audit Roubaix ni passage, ni rivière, ni autre moyen de gain que de filer la laine et faire des ouvrages de tripes de velours et bourgeteries, de sorte que s'ils ont voulu vivre, les manants ont dû s'appliquer non seulement audit filage, mais aussi à la dite triperie et bourgeterie. D'autant plus qu'ils ne peuvent trouver à Lille le plein écoulement des fils de sayette qu'ils produisent en quantité de plus de quatorze cents livres par semaine, tant à cause de la grande abondance des filés que toute la châtellenie porte à Lille, que parce que les sayetteurs, satiniers, tripiers et bourgeteurs de cette ville, n'en veulent à beaucoup près payer la valeur ; à ce point que souvent, pour la livre de bon fil, les manants de Roubaix ne savent recouvrer par dessus le coût de la laine, trois patars, encore bien qu'ils aient mis à filer cinq ou six jours en faisant bon devoir. Et quand le fil est trop gros ou de trop rude laine, ils ne peuvent se défaire à aucun prix de leur marchandise.

» Pour éviter d'aussi grandes pertes, il faut bien que les manants dudit Roubaix mettent eux-mêmes leurs laines en œuvre en fabriquant des tripes de velours et bourgeteries. Si on leur interdit cette industrie au moyen de laquelle ils gagnent leur pauvre vie sans être à charge à la chose publique, grand nombre d'entre eux iront mendier, ou l'oisiveté les fera tomber en grands vices et dangers. D'ailleurs, l'étoffe dont il s'agit, composée en grande partie de fil de lin, n'étant ni fine, ni somptueuse comme celle que Lille fabrique, ne peut nuire en rien à la manufacture de cette ville. Il n'y a donc pas lieu de molester à ce sujet les manants de Roubaix, de causer la ruine et la désolation de la dite terre où se lèvent, au profit de Sa Majesté, tailles et aides d'autant plus élevées que, dans leur assiette, on a compris la fabrication même des tripes et bourgeteries qu'on veut empêcher.

A cela Lille répondait :

« Depuis que, dans les villages de la châtellenie, on s'ingère d'ouvrir et mettre en œuvre les filés de sayette, on en apporte beaucoup moins au marché de Lille, ce qu cause un grand renchérissement des dits filés au gros préjudice et intérêt d'icelle ville. C'est sans raison que les manants de Roubaix disent que le labeur champêtre n'étant suffisant pour les entretenir, ils n'ont d'autres moyens de vivre que de filer ou faire des ouvrages de tripes de velours et bourgeteries, car, au temps passé, ils vivaient bien et honnêtement de leur labeur de petite draperie et du filage de sayette, tellement que non seulement les femmes, mais aussi les hommes et les jeunes gens, s'appliquaient à filer la dite sayette comme encore ils pourraient le faire. Ce n'est que depuis peu de temps que, pour leur profit particulier, aucuns se sont ingérés de faire des tripes de velours et autres ouvrages de fil de sayette au grand détriment et *ruine* apparente de la ville de Lille. Si on les laisse continuer, cette ville pourra se dépopuler non seulement parce qu'on n'y apportera plus de filés, mais aussi parce que les manants de Lille se retireront audit Roubaix, tant pour ouvrer sans égards, à leur plaisir, jour et nuit, sans être soumis à apprentissage, chef-d'œuvre ou autres charges, que pour avoir à meilleur marché les vivres et loyers de maisons, et être exempts des impôts qui se lèvent à Lille. Joint à cela que Roubaix, n'ayant point d'égards, on y pourra commettre des fraudes en largeur, longueur et qualité, et abuser ainsi les simples gens et étrangers. »

Voilà bien l'égoïsme des villes. Vous, campagnes, ne mettrez pas vos filés en œuvre ; apportez-les sur nos marchés où leur abondance nous rendra maîtresses impitoyables du prix. Qu'importe que ce prix soit cruellement insuffisant ; à vous les sueurs, à nous les profits ; nous seules devons vivre. On a plaint les campagnes, le plus souvent à tort, il est vrai, et toujours avec exagération, du sort que leur faisait la féodalité ; mais les communes urbaines les tinrent longtemps sous une oppression bien plus réelle et bien plus tyrannique que celle des seigneurs.

L'intervention de messire Pierre de Werchin, on n'en saurait douter, ne fut pas sans grande influence dans ce débat qui se termina tout à l'avantage de ses sujets. Après répliques, dupliques, reproches et salvations servis par les parties, une sentence intervint le 6 novembre 1553, par laquelle « Sa Majesté, à meure délibération de Conseil *et pour aucunes bonnes considérations*, déclara les opposans n'estre fondez, soubs ombre de leurs octrois ou autrement, à troubler les supplians en leurs ouvrages de tripes de velours et bourgeteries, lesquels lesdicts manans et habitans dudict Roubaix pourront faire et exercer de grosses étoffes, laissant les ouvrages plus fins à ceux de la ville de Lille ; *ordonnant* ausdicts opposans de n'y apporter aucun empressement, au contraire. » (2).

La sentence prescrivait en outre l'établissement à Roubaix d'égards jurés pour visiter les pièces et empêcher que fraude y fût commise. Nos manufacturiers se trouvèrent ainsi conduits, comme par la main à s'organiser en corporation, et c'est ce qu'ils firent. Pour servir de loi à cette corporation, les échevins présentèrent un règlement qui fut sanctionné par l'ordonnance impériale du 12 mai 1554, (3) et pour rendre plus efficace l'action des égards, ils édictèrent le dernier jour du mois de juin suivant, au nom de messire Pierre de Werchin, une disposition qui prescrivait qu'à l'avenir le métier et stil se ferait dans le bourg et encloture des hayes (4). C'était une conséquence des exigences des grandes villes qui prétendaient faire interdire la fabrication à la campagne par cette raison que, dans les lieux ouverts, on ne pouvait veiller convenablement à l'exécution des réglements et à la visite des pièces.

(A suivre). TH. LEURIDAN.

(1) Selon mon appréciation le feu ou ménage comprenait, en moyenne au moins sept personnes, c'est donc 4,200 habitants que la ville contenait en 1553. En la même année, le chiffre officiel toujours sensiblement altéré dans l'assiette des impôts, ne s'élevait qu'à 475 feux. (Histoire des institutions communales de Roubaix.)

(2) Archives de Roubaix, HH. II, n° 6.

(3) Archives de Roubaix, HH. 41, registre de la manufacture, f° 1 v°

(4) Archives de Roubaix, f° 7. On peut voir dans l'*Histoire de Roubaix*, T. IV, p. 92 — 94, l'étendue de cette première agglomération que Pierre de Roubaix avait fait ceindre de fossés et de hayes au XV° siècle, pour former le bourg, et qui renfermait neuf rues.

LA FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA RÉGION DU NORD

Nous venons de prendre communication de l'*Annuaire du Grand-Orient de France pour 1888* et de lire l'*Annuaire du Suprême Conseil du Rite Ecossais* pour cette même année. A l'aide de ces nouveaux documents il nous sera possible de donner la nomenclature des loges des départements du Nord et du Pas-de-Calais et d'indiquer les gains et les pertes de la Franc-Maçonnerie.

NORD

CAMBRAI. — 1° Loge *Thémis* (RITE FRANÇAIS). Temple : petite rue Vanderburch. Vénérable : Alexandre Ronnelle, maître, conseiller municipal, architecte, demeurant rue Vaucelette. Cette loge, très ancienne, a été fondée en juillet 1786.

2° Loge n° 293 *Tolérance et Liberté* (RITE ECOSSAIS). Vénérable : le F∴ Dubois, médecin-major au 1er régiment de ligne à Cambrai. Cette loge a été fondée dans les premiers mois de cette année.

3° Loge n° 263 *La Solidarité fraternelle* (RITE ECOSSAIS). Temple : 5, rue de l'Arbre-à-Poires. Vénérable ; le F∴ Bech (Henri), rue Neuve à Cambrai. Cette loge a été fondée en 1882.

DUNKERQUE. — Loge *La Vertu*. (RITE FRANÇAIS). Temple : 32, rue David-d'Angers. Vénérable : le F∴ Edouard-Ernest-Léon Plaideau, maître, agent de change, courtier-interprète, 16, rue Saint-Jean. Cette loge a été fondée en août 1819.

LILLE. — Loge n° 254 *Le Réveil du Nord* (RITE ECOSSAIS) Temple : Contour de l'Hôtel-de-Ville. Vénérable : le F∴ Emmanuel Sacreste, 17, rue Masséna. Cette loge a été fondée en 1880.

— Loge n° 256 *La Fidélité* (RITE ECOSSAIS) Temple: 24, rue de Lens, (*Hotel de la Prévoyante*) Vénérable le F∴ Bertrand, 297, rue Nationale. Député près le Suprême Conseil : *le F∴ Bodelle J., instituteur en retraite, 75, rue Négrier, conseiller municipal.* Cette loge a été fondée en 1880.

— Chapitre du 18me degré (Rose-Croix) *La Fidélité sub Rosa* n° 259 (RITE ECOSSAIS) Tres Sage: le chevalier Bertrand, 297, rue Nationale. Ce chapitre a été fondé en 1882.

— Aréopage du 30me degré (Kadosch) *La Fidélité ad superum* n° 271 (RITE ECOSSAIS). Président : le F∴ Mathieu, rédacteur du *Nord*, rue Nicolas-Leblanc. Cet aréopage a été fondé en 1884.

LE QUESNOY. — Loge n° 294 *Les Droits de l'homme* (RITE ECOSSAIS). Vénérable : le F∴ Soulié, conseiller municipal, place d'Armes au Quesnoy. Cette loge a été fondée en 1888 et tout récemment.

ROUBAIX. — La Loge n° 261 *La Parfaite Solidarité* (RITE ECOSSAIS) située 14, contour Saint-Martin, est toujours « *en sommeil* » depuis 1884.

VALENCIENNES.— Loge n° 262 *La Parfaite Union du Nord* (RITE ÉCOSSAIS). Temple : 15 bis rue de l'Hôpital-Militaire. Vénérable : le F∴ Debiève, 39, rue Delsaux. Député près le Suprême Conseil : le F∴ Depasse, 48, rue Monsieur-le-Prince, à Paris. Cette loge a été fondée en 1884.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES

DE ROUBAIX-TOURCOING

La seconde journée des ventes a été tenue, jeudi à Roubaix, en présence d'acheteurs aussi nombreux que d'habitude. Le catalogue, très chargé contenait environ 500 lots de blousses, déchets et laines brutes.

Les enchères ont, en général, présenté peu d'animation : néanmoins on constate pour les déchets la pleine parité des cours de la dernière vente et certains genres, les mèches mérinos, ont atteint des limites fort élevées. Les blousses fines, principalement celles portant les marques des producteurs, ont été disputées et ont trouvé preneurs à de bons prix. Les écarts de triage et de peignage sont toujours très recherchés.

Situation Météorologique.— Roubaix, 18 mai. — Hauteur barométrique. 752 m/m (baisse) ; température, 7 heures du matin, 19 degrés au-dessus de zéro ; 1 h. de l'après-midi, 27 degrés ; 5 h. soir, 27 degrés au dessus de zéro.

Paris, 17 mai. — La zone des basses pressions s'est étendue ce matin sur tout l'ouest de l'Europe. Le vent souffle du sud de Lisbonne à Stornoway, et une violente tempête sévit sur les cotes de Bretagne prévenues depuis deux jours; les mauvais temps s'étendent vers la Gascogne et la Manche. L'aire des fortes pressions persiste en Russie; elle gagne l'ouest du continent et le baromètre est en hausse générale sur la France. En Provence règnent des vents d'entre est et sud et la mer est grosse a Cette. Les pluies ont été abondantes hier sur tout l'ouest du continent.

La température continue son mouvement de hausse; le thermomètre marquait, ce matin, 5 degrés à Boda, 15 Paris, 17 à Marseille et 21 à Biskra.

En France, des ondées et quelques orages sont probables. Hier, à Paris, le ciel s'est couvert et la pluie est tombée toute la journée par averses.

Température maximum, 18°5 ; *minimum*, 11°4 ; *la moyenne*, 14°7, est supérieure à la normale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE COMITÉ RADICAL s'agite pour faire invalider l'élection des 21 indépendants. Une protestation a été déposée à la préfecture par M. H. Caudrelier, contre l'élection de MM. Julien Lagache, Vinchon, François Roussel, etc.; on en annonce une autre contre l'élection de MM. Heyndrickx, Pennel, Salembier, le docteur Carrette, F. Fauvarque, Chéron, Fl. Carissimo, le capitaine Durot, H. Blanchot.

M. Caudrelier prétend qu'on aurait payé à boire à des citoyens indécis et qu'on aurait même organisé des bals... électoraux dans certains cabarets. M. Caudrelier au-

---

FEUILLETON DU 19 MAI 1888. — 42 —

L'UNISSON

PAR GEORGE DURUY

DEUXIÈME PARTIE

(SUITE)

X

Dans une pintade qui passait il reconnut une dame portant un nom illustre ; elle était entourée de trois ou quatre petits jeunes gens habillés en serins : leur conversation donnait à penser que le costume loyalement choisi par eux constituait une profession de foi plutôt qu'un déguisement.

Comme il regardait, appuyé contre une porte, un domino rose le toucha du bout de son éventail et lui dit bonjour sur un ton de fausset destiné à déguiser sa voix.

Raymond se retourna, surpris, et vit devant lui une femme qui semblait grande et forte, sans qu'il fut possible de discerner autre chose, — ne fût-ce que de savoir si elle était jeune ou vieille, laide ou jolie, — sous les plis très amples du vêtement de soie dont elle était enveloppée de la tête aux pieds.

« Eh bien, beau torero, reprit la voix, tu viens donc dans les mauvais lieux ?

— C'est dans l'espoir de t'y rencontrer, mon ange, répliqua le jeune homme d'assez bonne grâce.

— Tiens, tu as donc fait des progrès... Il y a un an, tu n'aurais pas été capable de trouver ça...

— Vous me connaissez donc ?

— Trop curieux, mon garçon... Cela ne te regarde pas... Et ta femme, qu'est-ce que tu en fais ?

— Trop curieux, beau domino... Occupez-vous de vos affaires.

— De mieux en mieux...Te voilà tout à fait déniaisé.»

L'entretien continua sur ce ton de badinage léger.

Un peu déconcerté d'abord par la façon désinvolte et hautaine dont cette femme maniait le persiflage, — ayant d'ailleurs dans cette joute une infériorité notable, puisqu'il était connu de son adversaire et ne le connaissait pas, — Raymond fit tête, néanmoins, avec assez de présence d'esprit. Il s'était animé peu à peu et renvoyait, non sans adresse, les épigrammes plus malicieuses que méchantes qu'on lui lançait.

Après quelques minutes, le jeu lui plaisait si fort que, lorsqu'il fut fini, sa première pensée fut de suivre l'inconnue et de chercher à savoir qui elle était; mais elle avait disparu dans la foule.

Sans en avoir conscience, il éprouvait pour elle cette gratitude particulière qu'on a pour les gens qui nous ont fourni l'occasion de leur prouver et de se prouver en même temps à soi-même qu'on est homme d'esprit.

Il lui savait gré aussi de menus compliments qu'il avait reçus d'elle, agréablement, enchâssés dans des railleries sans malveillance, qui ajoutaient à leur prix. Tandis que sa voiture le ramenait, sa pensée ne pouvait se détacher de cette femme dont il n'avait vu que les yeux bruns, pailletés de petites tâches d'un jaune clair qui ressemblaient à de la poudre d'or.

« Où m'a-t-elle connu? Comment a-t-elle su tout ce qu'elle m'a dit sur moi ? »

Telles étaient les questions qu'il se posait à lui-même ; et le dépit qu'il sentait de ne pouvoir y répondre attestait la vivacité de l'intérêt que venait de lui inspirer soudain cette petite aventure.

Il trouva Claire lisant dans son lit.

« Comment ! dit-il, vous ne dormez pas encore ?... A deux heures du matin !

— J'ai essayé, je n'ai pas pu.... Etait-ce beau ?

— Oui, un peu débraillé aussi... Je suis fort satisfait, en somme, que vous n'y soyez pas venue ?

— Vous êtes-vous bien amusé ?

— C'était assez drôle à regarder...

— Mme de Sizerac devait en être : l'avez-vous rencontrée ? »

Ce nom, prononcé par la jeune femme, traversa comme un trait de lumière l'esprit de son mari.

Raymond se demanda aussitôt si ce n'était point la marquise qui l'avait intrigué en déguisant sa voix.

« Eh bien ! reprit Claire, qu'est-ce que vous avez à rester là sans rien dire ? Est-ce à elle que vous songez ?

— Moi !... Pouvez-vous croire ?.., Je suis à cent lieues de là.»

Il mentait déjà : Claire sentit vaguement que son mari lui cachait quelque chose et ne demanda plus rien.

Elle observa, le lendemain et les jours suivants, qu'il était distrait.

En effet, l'incident du bal ne sortait plus de sa pensée, et l'envie de savoir si c'était bien la marquise qu'il avait rencontrée prenait insensiblement une tournure d'obsession. Il finit par se persuader que le meilleur moyen d'en finir avec cette préoccupation était tout simplement d'aller faire une visite à Mme de Sizerac : il saurait ainsi à quoi s'en tenir sur l'identité du domino rose, et, sa curiosité satisfaite, ne songerait plus à elle. N'était-il pas d'ailleurs tenu de faire hommage de son livre, à qui les avait, Claire et lui, si gracieusement accueillis à Biarritz ? Et il se rappelait ce dîner à la villa Hortense, cette soirée, ces paroles flatteuses qui lui avaient été prodiguées, ces vers qu'il avait dû lire, ce premier succès d'écrivain, dont d'autres succès plus vifs n'avaient point effacé le souvenir dans sa mémoire reconnaissante, tout, jusqu'à cette robe blanche, ornée de nœuds d'un rouge-vif, qui moulait, ce soir-là, les formes sculpturales de la belle marquise.

Les raisons d'aller la voir lui semblaient, à mesure qu'il y pensait, plus nombreuses, sans qu'il s'avisât que toutes ces raisons n'existaient même pas à ses yeux huit jours auparavant, et qu'une seule, au fond, était la bonne, la vraie : savoir, le désir inavoué de marivauder encore avec cette aimable femme.

Il se présenta chez elle un samedi, et s'excusa tant bien que mal, sur son travail, de n'être pas venu encore. Justement, les personnes qui se trouvaient là parlaient du bal de M. Blum.

Raymond en profita pour raconter qu'il y était allé et qu'il avait été intrigué avec infiniment d'esprit par une femme en domino rose.

« Avez-vous pu savoir qui c'était ? demanda Mme de Sizerac avec une parfaite assurance.

— Non, dit-il ; elle déguisait sa voix et cachait avec soin son visage.

— C'est qu'elle était vieille et laide, voyez-vous... Mauvaise affaire, cher monsieur !... Ne cherchez pas.... Elle vous aura sans doute montré ce qu'il y avait de mieux en elle ! »

A ce moment, la marquise jouait avec un éventail dont Raymond se souvint tout à coup d'avoir remarqué la monture d'or ciselé entre les mains du domino.

« Ce qu'il y avait de mieux en elle? reprit-il en la regardant bien en face. Je ne crois pas, madame.»

Se voyant reconnue, elle se mit à sourire. Après quoi, elle prit sa face-à-main et examina avec une complaisance marquée son interlocuteur. C'était son péché mignon d'aimer que les hommes la regardassent avec hardiesse.

En sortant du salon de la marquise, Raymond se demanda s'il parlerait à sa femme de cette visite.

GEORGE DURUY

(A suivre